

# Cahier n°100-5

**PACA**  
Chablais

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise



## Cahier des charges du Plan de synthèse

Version du  
30/08/2010

août - 2010





.....

Cahier n°100-5

.....

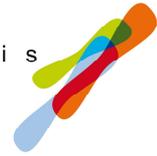
**Version du 30/08/2010**

Auteurs :

**Equipe du Projet d'agglomération, République et canton de Genève  
Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais**

Avec l'appui de :

**L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires**





## Table des matières

<b>I Modalités de l'étude</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>1. Autorité adjudicatrice</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Objet de l'étude</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Déroulement de l'étude</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Suivi et pilotage</b> .....	<b>8</b>
<b>5. Prestations attendues</b> .....	<b>9</b>
5.1 Premier volet : Représentation graphique du concept .....	9
5.2 Deuxième Volet : Cahiers des charges des périmètres stratégiques de développement (PSD) .....	10
<b>6. Composition de l'équipe de projet</b> .....	<b>15</b>
<b>7. Exigences concernant les rendus de l'étude</b> .....	<b>16</b>
<b>8. Langue</b> .....	<b>17</b>
<b>9. Questions de l'équipe de projet</b> .....	<b>17</b>
<b>10. Publication et propriété des projets</b> .....	<b>17</b>
<b>11. Calendrier et organisation de l'étude</b> .....	<b>17</b>
<b>12. Rémunération des mandataires</b> .....	<b>18</b>

**ANNEXE 1 : Membres du COPIL et du GRAD**

**ANNEXE 2 : Carte des périmètres stratégiques de développement**

**ANNEXE 3 : Modèles de représentation graphique du plan de synthèse**



## 1. Autorité adjudicatrice

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le département du territoire de la République et canton de Genève poursuit l'établissement d'une image directrice du projet d'aménagement sur le périmètre du PACA Chablais en lançant la réalisation d'un plan de synthèse.

Les communes françaises de Thonon-les-Bains, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Loisin, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex, Yvoire, Allinges, Armoy, Draillant, Cervens, Le Lyaud, Perrignier, Orcier, Juvigny, St Cergues, Machilly, Ville-la-Grand, Annemasse, Brenthonne, Fessy, Lully et les communes genevoises de Cologny, Vandoeuvres, Puplinge, Choulex, Collonge-Bellerive, Presinge, Corsier, Jussy, Meinier, Gy, Anières, Hermance ainsi que la Communauté d'Agglomération d'Annemasse, les Communauté de communes du Bas Chablais, des Collines du Léman, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), la région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie et la Préfecture de la Haute-Savoie sont associées à la démarche en participant au comité de pilotage (COFIL).

Adresse et secrétariat de l'étude :

DCTI – Service de la planification directrice cantonale et régionale - Projet d'agglomération  
5 rue David-Dufour – CP 224  
1211 GENEVE 8  
Tél : + 41 22 546 73 44  
Fax : + 41 22 546 73 03  
Courriel : [sylvain.ferretti@etat.ge.ch](mailto:sylvain.ferretti@etat.ge.ch)

## 2. Objet de l'étude

La réalisation d'un plan de synthèse sur le périmètre du PACA Chablais vient compléter l'étude des Lignes directrices du Chablais qui visait à coordonner le développement de cette importante portion de territoire. Les objectifs du plan de synthèse comportent deux volets:

- Assurer la représentation du concept développé lors de l'étude des Lignes Directrices du Chablais selon une charte graphique commune aux plans de synthèse des différents PACA de l'agglomération. La représentation graphique pourra questionner les propositions des LD Chablais et nécessiter des compléments d'étude. La partie purement graphique fait l'objet d'un mandat séparé.



- Faire évoluer le niveau de maturité d'un certain nombre de projets "levier" en développant les "Périmètres Stratégiques de Développement" (PSD). Les enjeux et les acteurs de ces périmètres seront identifiés ainsi que le type d'étude ou de démarche à initier. Ceci aboutira soit à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude Pré-opérationnelle/faisabilité, soit à des propositions concrètes d'aménagement.

Cette nouvelle phase d'élaboration d'un plan de synthèse s'inscrit dans la suite de la démarche de l'étude des LD Chablais qui vise à mettre en place des conditions cadres favorables à l'accueil de nouveaux habitants, emplois et services liés à la vie d'un axe de développement entre le cœur d'agglomération Genevois et le centre régional de Thonon-les-Bains (au sens du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)).

L'élaboration du plan de synthèse sera l'occasion d'affiner et de préciser le concept territorial sur l'ensemble du périmètre des Lignes directrices du Chablais et sur les points particuliers des centralités locales dont notamment, Collonge-Bellerive, Thonon, Douvaine, Bons-en-Chablais et Perrignier. L'approche intégrée combinant urbanisation, mobilité, environnement et paysage sera poursuivie en vue de proposer une réflexion sur des projets intégrant les potentiels de développement pour l'urbanisation (logements, équipements publics, activités économiques), la mobilité (transports individuels, transports publics, modes doux), le paysage et les espaces ouverts (agriculture, couloirs naturels,..). Les éléments permettant de valoriser le potentiel de développement économique des sites seront également identifiés.

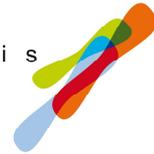
Ce concept d'aménagement territorial évolutif sera par ailleurs utilisé, avec les autres concepts résultant des 9 PACA, comme donnée de base et comme support de vérification pour les autres études sectorielles conduites dans le cadre de la mise en œuvre du PAFVG, notamment celles qui se consacrent aux politiques de services et aux pôles de développement économiques.

### 3. Déroulement de l'étude

Le présent cahier des charges vise à préciser l'étendue et les modalités de la mission qui sera confiée à un pool de mandataires capables de finaliser la représentation graphique du concept spatialisé élaboré dans le cadre de l'étude des lignes Directrices du Chablais et d'initier les processus adaptés aux spécificités des périmètres stratégiques de développement en vue de préparer le passage à l'opérationnel. La démarche comporte les étapes suivantes :

#### Volet « PSD »

- Validation préalable du cahier des charges par les acteurs principaux de chaque périmètre d'étude, notamment la démarche et le choix des périmètres stratégiques de développement (PSD) devant faire l'objet des réflexions pré-opérationnelles;



- Dans une première étape, les mandataires rencontreront les acteurs concernés par chacun des PSD dans le but de délimiter précisément les périmètres, d'identifier et de valider les enjeux, les acteurs et les outils à mettre en place.
- A l'issue de cette étape, l'avancement des études sera présenté aux membres du Comité de Pilotage ;
- Lors de la deuxième étape, les mandataires produiront en lien avec les acteurs et selon les PSD, soit un cahier des charges en vue de pouvoir lancer des études pré-opérationnelles/ études de faisabilité, soit une proposition d'aménagement.

#### **Volet « Graphisme »**

- En parallèle aux deux étapes du volet "PSD", le volet "graphisme" intégrera le concept, y compris les compléments d'études et les précisions issues de la suite des études, dans une représentation graphique cohérente.

Le mandat devra aboutir à un document appelé plan de synthèse comprenant des cartes et un rapport (volet graphisme) ainsi que produire les cahiers des charges ou les propositions d'aménagement des PSD (volet PSD). Ces documents seront présentés aux membres du Comité de Pilotage.

## **4. Suivi et pilotage**

Pour l'élaboration du Plan de Synthèse, le suivi et le pilotage est assuré au niveau technique par le Groupe d'Appui de l'Administration (GRAD) et au niveau décisionnel par le Comité de pilotage (les membres sont les mêmes que lors de l'étude LD Chablais). La liste nominative des personnes composant ces instances est donnée en annexe.

En fonction des problèmes rencontrés ou des questions des mandataires, le COPIL LD Chablais pourra en tout temps recueillir l'avis de tiers en vue de compléter son information et consolider son jugement sur la pertinence des propositions reçues. Il pourra notamment compter sur la collaboration des services de l'Etat de Genève, de l'Etat français, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de Haute-Savoie, des EPCI concernés, ainsi que ceux des communes intéressées.



## 5. Prestations attendues

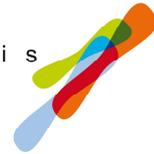
Les prestations attendues sont décrites ci-après et sont réparties en deux volets:

- **Volet "graphisme"**: Assurer la représentation du concept développé lors de l'étude des Lignes Directrices du Chablais selon une charte graphique commune aux plans de synthèse des différents PACA de l'agglomération. La représentation graphique pourra questionner les propositions des LD Chablais et nécessiter des compléments d'étude. La partie purement graphique fait l'objet d'un mandat séparé.
- **Volet "PSD"** : Faire évoluer le niveau de maturité des projets "levier" identifiés lors de l'étude des LD Chablais en développant les "Périmètres Stratégiques de Développement" (PSD). Les enjeux et les acteurs de ces périmètres seront identifiés ainsi que le type d'étude ou de démarche à initier. Ceci aboutira soit à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude Pré-opérationnelle/faisabilité, soit à des propositions concrètes d'aménagement.

### 5.1 Premier volet : Représentation graphique du concept

Le maître d'ouvrage attend des mandataires l'élaboration d'une représentation graphique du concept d'aménagement élaboré lors de l'étude des LD Chablais portant sur les points suivants:

- Préciser le concept général d'aménagement défini dans le cadre des Lignes Directrices du Chablais dans l'objectif d'intégrer les résultats de l'étude dans la charte graphique du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Déterminer les éléments de programme et de projet nécessaires à la traduction graphique du concept, selon la nomenclature du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il s'agira notamment de fournir au chargé de mission cartographie les éléments nécessaires à l'élaboration :
  - du **schéma structurel** : précision de la nature de la programmation bâtie, localisation des axes de développement principaux, grands éléments de l'armature agro-naturelle...
  - du **plan de mise en oeuvre** : localisation de secteurs / axes à étudier
  - des **cartes thématiques** : urbanisme (indication du type de développement, de la programmation...), mobilité (nature des TP et localisation des arrêts, pôles d'échanges, P+R axes TIM et modes doux), environnement (espaces à préserver, occupation du sol, espaces sensibles, ...), agriculture (espace à préserver pour la pérennité de l'activité).
  - du **plan illustratif** (s'assurer de la cohérence des recouvrements avec les périmètres d'étude voisins)
  - de l'identification des **Périmètres Stratégiques de Développement**
  - de l'identification des **mesures d'infrastructure** d'échelle locale ou d'agglomération.
  - De la **coordination temporelle** du développement du territoire liant urbanisation et mobilité dans le respect de objectifs environnementaux.



- Rassembler les éléments explicatifs du concept ou des concepts thématiques représentés dans un rapport synthétique. Ce rapport ne doit pas être une représentation figée du projet d'aménagement mais devra faire ressortir les choix effectués, les arbitrages à faire, les conflits potentiels, les opportunités à saisir,... de manière à garder une trace des réflexions engagées.

L'échelle de rendu est le 1:20'000. Si nécessaire pour les vérifications et les propositions de composition urbaine sur les bourgs, l'échelle pourra aller jusqu'au 1:10'000.

#### **Périmètre:**

La représentation graphique concerne tout le périmètre d'étude des Lignes Directrices du Chablais, mais le niveau de détail sera adapté à la thématique et au niveau de finesse des études précédentes. Les secteurs ayant fait l'objet de zooms et les deux grands axes de mobilité auront de ce fait un niveau de détail plus fin que les communes à l'écart de ces axes.

#### **Méthode :**

Pour garantir la cohérence de la démarche et assurer une réelle prise en compte des éléments discutés dans le cadre de l'étude des LD Chablais, notamment avec le COPIL, la méthode de travail suivante sera mise en place:

- Elaboration des plans programmes / plans thématiques par les responsables de l'équipe mandataire avec un niveau de rendu au 1 / 20 000.
- Transmission de ces informations au responsable du mandat cartographie au format DWG et travail itératif continu pour s'assurer de la bonne compréhension des éléments. Les éléments seront systématiquement validés par les chefs de projet avant d'être intégrés dans la représentation du plan de synthèse :
- Mise en place d'un serveur d'échanges permettant l'envoi de fichiers volumineux pour envoi régulier d'informations
- Réunions de travail régulières : 1 réunion mensuelle, à Genève, dans les locaux du PAFVG avec les chefs de projet, le groupement de mandataire du plan de synthèse et le mandataire graphisme.
- Vérification de la cohérence de la transcription graphique et complément d'étude si nécessaire.

## **5.2 Deuxième Volet : Cahiers des charges des périmètres stratégiques de développement (PSD)**

Si les résultats de l'étude des LD Chablais ont tracé les grands principes d'aménagement de ce territoire, le travail de ce deuxième volet consiste à se rapprocher de la mise en œuvre de ces principes en faisant évoluer la maturité de quelques projets levier, à même d'enclencher une dynamique positive de développement.



Ces projets se trouvent dans des "Périmètres Stratégiques de Développement" (PSD) en milieu urbain ou sur des axes stratégiques de développement si l'enjeu principal est la mobilité et doivent faire l'objet d'approfondissement d'étude dans les domaines du développement urbain, de la mobilité, de l'économie et de l'environnement.

#### **Périmètre:**

Les périmètre d'études (PSD ou axes de développement) sont représentés à titre indicatif sur la carte de l'Annexe 2 mais feront l'objet d'une validation par les Elus.

#### **Méthode :**

La méthode de travail envisage deux étapes:

##### **Etape 1**

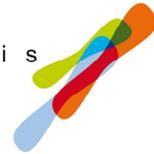
Dans la première étape et de manière spécifique à chacun des PSD ou axe de développement, les mandataires devront :

- Placer le PSD dans son **contexte** pour notamment prendre en compte les dynamiques d'aménagement du territoire, les enjeux et les relations avec les communes environnantes, son positionnement en terme de mobilité à l'échelle du Chablais,...
- Préciser le **périmètre d'étude** en s'assurant d'être à la bonne échelle pour répondre aux enjeux du territoire et des acteurs. Cette définition se fera de manière concertée et itérative.
- Identifier les **enjeux** en fonction du rôle de levier attendu. Une première ébauche des enjeux est proposée pour chacun des périmètres d'étude.
- Rassembler les **acteurs** concernés par les enjeux du périmètre d'étude.
- proposer les **outils** (montage institutionnel, partage de compétence, outils de gestion du foncier,...) ou la **démarche d'étude** (mandat d'étude parallèle, concours, masterplan, étude d'insertion,...) pour la deuxième étape. Dans le choix de la démarche sera intégrée la notion de planification temporelle à la fois du projet et de sa mise en perspective du contexte général.

Ces éléments seront présentés au COPIL et feront l'objet d'une validation par les acteurs directement impliqués dans la démarche. Une séance de travail sera organisée avec les acteurs de chacun des périmètres d'étude dans le courant de l'automne (cf- calendrier et organisation de l'étude).

##### **Etape 2**

En fonction des résultats de l'étape 1, notamment du choix de la démarche d'étude, les mandataires produiront dans la deuxième étape, soit le cahier des charges de la démarche retenue, soit directement une proposition d'aménagement.



Un second tour de consultation des acteurs de chaque périmètre d'étude sera organisé entre novembre 2010 et janvier 2011 (cf- calendrier et organisation de l'étude) avant que les résultats de cette deuxième étape ne soient présentés au COPIL fin janvier 2011.

Cette méthode permet de s'adapter en cours de route à la maturité des projets et aux montages institutionnels nécessaires au passage à l'opérationnel.

Sur la base des recommandations des LD Chablais pour la définition des PSD et des enjeux et sous réserve des modifications intervenant en cours d'étude selon la méthode de travail décrite ci-dessus, les éléments suivants sont proposés comme **base de discussion** pour chacun des périmètres d'étude.

▪ **Collonge-Bellerive et communes limitrophes:**

**Périmètre**

- A priori, le périmètre d'étude comprend les communes de Collonge-Bellerive, Meinier et Corsier, le contexte élargira la vision au secteur Arve-Lac et aux relations avec le Chablais, notamment en ce qui concerne la mobilité.

**Enjeux**

- Proposer des pistes pour la création de nouveaux quartiers visant l'accueil de 7'000 nouveaux habitants d'ici 2030 en respectant la capacité de développement de Collonge-Bellerive et des communes limitrophes.
- Lier à ce développement l'intégration d'un axe de TC fort et d'un pôle d'échange pour améliorer la performance des TC en direction de Genève et du Chablais.
- Prendre les mesures conservatoires et de structuration du territoire préalablement à l'arrivée d'une jonction de la traversée du lac.

**Acteurs**

- Les acteurs sont principalement les trois communes et les services de l'Etat de Genève.

**Démarche**

- Préparer les bases et le cahier des charges d'une étude investiguant les solutions de développement de ce secteur.

▪ **Gare de Thonon-les-Bains**

**Périmètre**

- Le périmètre d'étude est centré sur la gare de Thonon-les-Bains et est suffisamment étendu pour comprendre la place des Arts et celle de Crête. Le contexte global doit permettre de prendre en compte le rôle central de ce secteur comme pivot entre les Vallées, le Pays d'Evian et le Chablais en direction d'Annemasse-Genève.



### **Enjeux**

- Préciser le périmètre d'action autour de la gare.
- Explorer les potentialités de projet autour de la gare de Thonon.
- Intégrer une mixité habitat/emploi dans le quartier gare.
- Faire évoluer la gare ferroviaire et la gare routière (Place des Arts) en un pôle d'échange multimodal (intermodalité ferroviaire, bus, voitures individuelles, modes doux...).

### **Acteurs**

- Les acteurs identifiés à ce stade sont principalement, la commune de Thonon, RFF, SNCF, la Région Rhône-Alpes,..

### **Démarche**

- Faire des tests programmatiques et de capacité ainsi que des propositions illustrées de composition urbaine. Les aspects de mobilité seront abordés mais ne pourront être développés en détail.

## ▪ **Perrignier**

### **Périmètre**

- Le périmètre d'étude comprend la zone d'activité de Planbois, le secteur de la gare et le bourg de Perrignier. Le contexte envisagera la position de Perrignier et de sa gare dans le système d'accès au RER FVG.

### **Enjeux**

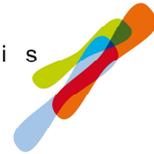
- Elaboration d'une stratégie de développement urbain pour accueillir 2'500 nouveau habitants et 500 emplois d'ici 2030.
- Valorisation de la gare de Perrignier d'un point de vue local et régional
- Localisation et dimensionnement du P+R, notamment en fonction des options de rabattement sur le RER FVG.
- Accès et valorisation de la zone d'activité.

### **Acteurs**

- Les acteurs identifiés sont: la commune de Perrignier, la CC des Collines du Léman, RFF, SNCF, la Région Rhône-Alpes,..

### **Démarche**

- Approfondir les opportunités de développement de Perrignier, notamment en fonction des hypothèses de valorisation de sa gare (emplacement de la gare par rapport au développement urbain et économique et aux infrastructures de transport).



## ▪ Douvaine

### **Périmètre**

- Le périmètre de ce secteur d'étude est centré sur le bourg de Douvaine et comprend toute la partie urbanisée qui est bien définie. La mise en contexte prendra en compte la position de Douvaine au centre des déplacements du Chablais.

### **Enjeux**

- Développement et structuration du bourg pour accueillir 6'000 nouveaux habitants et 1'500 emplois d'ici 2030 tout en préservant le foncier agricole autant que possible (densification de l'enveloppe urbaine, extension urbaine, mutation des zones pavillonnaires centrales, préservation du foncier agricole, gestion des entrées de ville, intégration des zones d'activité, rééquilibrage de la répartition spatiale des équipements publics,...).
- Hiérarchisation du réseau viaire, priorisation des TC en centre bourg, élaboration de cheminement pour les modes (type plan de circulation). Dans cet enjeu, l'opportunité d'un contournement routier devra être abordée en tant que piste de solution.
- Identifier les enjeux de requalification de l'espace public autour des axes de circulation principaux (RD 1005, route de Messery, route de Loisin,...).

### **Acteurs**

- Les acteurs concernés sont principalement: la commune de Douvaine, la CC du Bas Chablais, le Conseil régional 74,...

### **Démarche**

- Etudier et proposer une stratégie de développement de Douvaine autour de la requalification de ses axes urbain.

## ▪ RD 1005

### **Périmètre**

- Le périmètre se concentre sur la RD 1005 entre la Palanterie (Collonge Bellerive) et Séchex (Anthy sur Léman) en faisant les hypothèses que la partie genevoise est en cours d'étude par la DGM et que la partie entre Anthy sur Léman et Thonon relève d'une vision plus "urbaine" des transports. Néanmoins, cette réflexion s'inscrit bien dans le contexte d'un axe TC performant à l'échelle du Chablais entre Genève et Thonon.

### **Enjeux**

- Mise en place d'un axe de TC fort sur la RD 1005 entre Veigy et Sciez.
- Intégration de la ligne TC dans le système de circulation pour en améliorer la performance (priorisation aux carrefours, voies réservée,...)



- Analyse et établissement d'hypothèses sur le niveau de service et le potentiel d'usagers.

#### **Acteurs**

- Les acteurs identifiés sont à ce stade: les communes de Douvaine, Sciez, Massongy et Veigy, la CC du Bas Chablais, le Conseil régional 74,...

#### **Démarche**

- Travailler sur une étude d'intégration d'un axe TC performant sur la RD 1005.

### ▪ **Bons en Chablais**

#### **Périmètre**

- Le périmètre d'étude comprend à la fois le bourg de Bons-en-Chablais et la zone d'activité des Bracots. Le contexte général situe Bons comme centralité importante sur l'axe RER FVG.

#### **Enjeux**

- Développement et structuration du bourg pour accueillir 6'000 nouveaux habitants et 1'000 emplois (rôle de la gare, extension urbaine, préservation du foncier agricole, gestion des entrées de ville, relation avec la zone d'activité des Bracots, ...).
- Intégration de la gare dans la structuration du bourg, y compris les passages à niveau.

#### **Acteurs**

- Les acteurs identifiés sont principalement, la commune de Bons-en-Chablais, la CC du Bas Chablais, RFF, SNCF, la Région Rhône-Alpes,...

#### **Démarche**

- Etudier et proposer une stratégie d'aménagement valorisant la gare de Bons et structurant le développement de la ZAE des Bracots.

## **6. Composition de l'équipe de projet**

Compte tenu de la volonté clairement affirmée d'élaborer un concept de développement territorial intégrant les aspects urbanisation, mobilité et environnement, le groupement devra faire état de compétences avérées dans les trois domaines précités.

Le pilotage du groupement sera assuré par un urbaniste chef de projet qui sera responsable de constituer son équipe pluridisciplinaire, composée au minimum d'un expert en transports et d'un expert en paysage et en environnement et qui pourra s'adjoindre – si nécessaire - d'autres spécialistes.



Outre les compétences métier, il est demandé que le chef de projet des mandataires soit à même d'animer les séances du COPIL dans le but de construire une vision partagée du développement du territoire. Le groupement devra mettre en avant une capacité avérée de communication et d'expression, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Dans ce but, le chef de projet sera clairement identifié dans l'offre et sa participation personnelle au déroulement de toute l'étude, notamment aux séances de travail et de restitution, devra être garantie.

## 7. Exigences concernant les rendus de l'étude

Pour le volet graphisme, les rendus seront conformes à la charte graphique développée dans le cadre du plan de synthèse Bernex-St Julien (disponible sur le site projet -agglo.org). De même, le rapport du plan de synthèse s'inspirera également du rapport de Bernex-St Julien.

Pour le volet PSD, les documents seront fournis sous une forme adaptée au type d'étude (cahier des charges, document de cadrage, étude d'insertion, proposition d'aménagement,...).

Les plans seront accompagnés d'un rapport explicatif présentant les partis pris et les hypothèses de travail et décrivant la démarche aboutissant aux résultats présentés.

Les mandataires établiront en coordination avec les chefs de projet et le GRAD les documents de présentations nécessaires au partage des résultats de l'étude.

Tous les documents seront soumis aux chefs de projet au minimum 7 jours avant les échéances de rendu (cf -Calendrier et organisation de l'étude).

Pour le rendu de chaque phase, le groupement de mandataire remettra :

- Un exemplaire de tous les documents présentés sous format papier et sous forme de fichiers numériques transmissibles (PDF, PPT ou image, si possible en format vectoriel) sur CD-ROM ;
- Les éléments significatifs du rendu sur support papier non plié, pour affichage, au format A0.

Les documents graphiques devront être de grande qualité et garantir une excellente lisibilité des propositions dans un souci de communication à destination d'un public de non-professionnels de l'aménagement.

La reproduction en nombre des documents sera assurée par le mandant, les frais courants de reproduction étant compris dans le montant forfaitaire de 3'000.-- CHF.



## 8. Langue

La langue officielle de la procédure est le français, pour le programme, les questions, les réponses, les rendus de projets et les rapports du COPIL.

## 9. Questions de l'équipe de projet

Les questions relatives au déroulement de l'étude peuvent être adressées en tout temps par l'équipes de mandataires à l'attention de l'adjudicateur (par mail : [sylvain.ferretti@etat.ge.ch](mailto:sylvain.ferretti@etat.ge.ch) et [c.tosi@siac-chablais.fr](mailto:c.tosi@siac-chablais.fr)). Les réponses parviendront à l'équipe dans les meilleurs délais, en fonction des démarches nécessitées (recherches, validation par le COPIL,...).

## 10. Publication et propriété des projets

Les résultats de l'étude seront rendus publics, sous une forme appropriée qui reste à déterminer. Ils feront l'objet d'une exposition publique.

Les documents relatifs à toutes propositions présentées deviennent propriété de l'adjudicateur, la propriété intellectuelle restant réservée à leurs auteurs dans une mesure conforme à la loi et à la jurisprudence. Toute publication relative aux études par un participant est soumise à l'approbation préalable du mandant.

## 11. Calendrier et organisation de l'étude

Le déroulement de l'étude comprend deux étapes. A l'issue de chacun d'entre elles, sur la base du rendu de l'équipe de projet, un atelier de présentation et de discussion permettra des échanges entre les mandataires et le COPIL, ainsi qu'avec les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration. A cette occasion, l'équipe de projet sera représentée par le chef de projet accompagné d'au moins un responsable de chaque domaine de compétence requis par la procédure (urbanisme + mobilité + paysage/environnement).

Les propositions des mandataires seront examinées par le COPIL et les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration qui pourront émettre des remarques quant à leur conformité avec les contraintes réglementaires.



L'appréciation des solutions proposées est réservée aux membres du COPIL. Celui-ci pourra en cours de route orienter la suite de l'étude pour approfondir telle ou telle proposition.

Les échéances suivantes sont envisagées (voir détail de calendrier ci-dessous), celles-ci pouvant être adaptées en fonction des problématiques soulevées par les propositions l'équipe de projet. Cette dernière sera avisée dès qu'une modification d'échéance est décidée par le COPIL. Les délais de rendu ne seront toutefois pas raccourcis.

**Calendrier :**

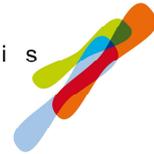
Planning prévisionnel détaillé		
15 août 2010	Envoi du rapport final et du cdc du Psynth	
1 <sup>er</sup> septembre 2010 à 9h30	Coordination Chablais et SA2	Ballaison
Septembre et octobre 2010	Détermination des enjeux et des acteurs des PSD Rencontre des acteurs	
20 octobre 2010 à 9h30	GRAD	Clos Babuty
<b>4 novembre 2010, 18h30</b>	<b>COPIL n°5</b>	<b>A fixer</b>
Octobre 2010 à janvier 2011	Elaboration des cdc des PSD Rencontre des acteurs	
21 janvier 2011 à 14h	GRAD	Ballaison
<b>28 janvier 2011 à 9h30</b>	<b>COPIL n°6</b>	<b>A fixer</b>

## 12. Rémunération des mandataires

Les mandataires sont rétribués forfaitairement pour l'ensemble de l'étude à hauteur de **85'000 .-- CHF (soit environ 65'000 € TTC)**

La répartition de ce montant entre les deux volets de l'étude est approximativement de 30% pour le volet graphisme et de 70% pour le volet PSD.

Les rétributions couvrent tant les honoraires (prestations) que les divers frais engagés par les équipes de projet



La prestation demandée est estimée à environ 500 heures de travail à répartir entre architecte / urbaniste, ingénieur mobilité et ingénieur environnement, au taux moyen de 155 . -- CHF/h. y compris la participation à environ vingt séances.

Un montant forfaitaire de 3'000 . -- CHF est compris pour les frais.

L'offre comprendra une brève note méthodologique présentant les membres et compétences de l'équipe de mandataire dévolus à cette étude. La liste nominative engage le groupement de mandataire à mettre effectivement à disposition les personnes mentionnées ou à les remplacer par des profils équivalents (formation et expérience) après acceptation du mandant.

Les prestations et le temps par prestation seront également détaillées, en fonction des deux volets et des PSD.



## **ANNEXE 1 : Membres du COPIL et du GRAD**

### **Comité de Pilotage (47)**

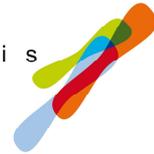
- M. Marc Muller, Canton de Genève, Co- Président du Projet d'agglomération
- M. Robert Borrel, Président d'Annemasse Agglo, Co- Président du Projet d'agglomération
- M. Gérard Pehaut, Sous-Préfet et représentant de l'Etat français
- M. Jean Paul Moille, Conseiller régional
- M. Michel Charlet, Vice président du Conseil général de Haute-Savoie
- M. Jean Neury, Vice Président de l'ARC, Président de la Communauté de communes du Bas Chablais, Maire de Veigy-Foncenex, Membre du Projet d'agglomération
- M. Jean Pierre Fillion, Président du SIAC, Président de la Communauté de communes des Collines du Léman, Maire d'Allinges
- M. Patrick Ascheri, Maire d'Anière
- Mme Christiane Jousson, Maire de Choulex
- M. Francine De Planta, Conseillère administrative Collonge-Bellerive
- M. Pierre-Yves Vallon, Maire de Cologny
- M. Gilbert Henchoz, Maire de Corsier
- M. Albert Motier, Maire de Gy
- M. Bernard Laperrousaz, Maire d'Hermance
- M. Luc Revillod, Maire de Jussy
- M. Marc Michela, Maire de Meinier
- M. Ferdinand Lecomte, Maire de Présinge
- M. Michel Pitteloud, Maire de Puplinge
- Mme. Catherine Kuffer, Maire de Vandoeuvres
- M. Christian Duppessey, Maire d'Annemasse
- M. Jean-Paul Vesin, Maire d'Anthy-sur-Léman
- M. Laurent Rhabi, Maire d'Armoy
- M. Joseph Perreard, Maire de Ballaison
- M. Bernard Séchaud, Maire de Bons-en-Chablais
- M. Alain Camus, Maire de Brenthone



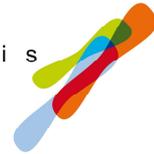
- M. Gil Thomas, Maire de Cervens
- Mme Nelly Benou, Maire de Chens-sur-Léman
- M. Jean François Baud, Maire de Douvaine
- M. Lucien Chessel, Maire de Draillant
- M. Pierre Fillon, Maire d'Excenevex
- M. Patrick Bellamy, Maire de Fessy
- M. Guilhem Bedoïan, Maire de Juvigny
- M. Joseph Deage, Maire de Le Lyaud
- M. Jean Paul Zaniol, Maire de Loisin
- M. René Girard, Maire de Lully
- M. Jacques Bouvard, Maire de Machilly
- M. Jean Pierre Rambicur, Maire de Margencel
- Mme Madeleine Masson, Maire de Massongy
- M. Bernard Ponthieu, Maire de Messery
- M. François Luginbuhl, Maire de Nernier
- M. Frédéric Zory, Maire d'Orcier
- M. Roger Brasier, Maire de Perrignier
- M. Jean Luc Bidal, Maire de Sciez
- M. Gabriel Doublet, Maire de Saint-Cergues
- M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains
- M. Raymond Bardet, Maire de Ville la Grand
- M. Jean-Claude Fert, Maire d'Yvoire

**Groupe appui de l'administration : 26 personnes**

- Bertrand Von Arx, Etat de Genève - DT - DG Nature et paysage
- Gérard Widmer, Fabien Héritier, Etat de Genève - DT - DG mobilité
- Fabio Dubs, DT - Etat de Genève - DG Aménagement du territoire
- Emmanuel Ansaldi, Etat de Genève - DT - DG Agriculture
- Sylvain Ferretti, Etat de Genève - DG Eau et DG Environnement
- Philippe Viala, Etat de Genève - DT - DG Aménagement du territoire
- David Licitra et Emmanuelle Cote, Conseil Général de Haute-Savoie



- Laéticia Zaghouane, Didier Robles et Françoise Gerex, Région Rhône Alpes
- Agnès Patriarca et Stéphane Viallet, DDEA
- Cyrielle Tosi, Céline Billault et Marion Charpié-Pruvost, SIAC
- Jean-François Donque, Frédéric Fromain, Annemasse Agglo
- Ingrid Carini, Communauté de Communes du Bas Chablais
- Anne-Sophie Baud, Communauté de Communes des Collines du Léman
- Rose-Marie Hautin et Bertrand Jouneau, Ville de Thonon-les-Bains
- Jean Philippe Falavel, Chablais Léman Développement (CLD)
- Pascal Vermot, Collonge-Bellerive
- M. Michaud, St Cergues



## **ANNEXE 2 : Carte des périmètres stratégiques de développement**

